

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 13.05.2026

. d'affichage : 13.05.2026

N° de la délibération : 2026-60

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 60

. présents : 51

. votants : 58

L'an deux mille vingt-six, le 21 mai, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace séminaire de la Nouvelle Scène à NESLE, sous la présidence de Monsieur Frédéric DEMULE, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de Mme FANCHON Catherine, M. CHRETIEN Gabriel, Mme POLIN Justine, MM. IDE Jean-François, BECQUERELLE David, RIMETTE Jean-Michel, NORMAND Steve, Mme CLEMENT Anne, MM. SALOME André, BELLARD Joël, MARTIN Michel, JOLY Vincent.

Mme FANCHON Catherine avait donné pouvoir à M. VASSENT Christophe.
M. CHRETIEN Gabriel avait donné pouvoir à M. ZOIS Christophe.
M. BECQUERELLE David avait donné pouvoir à M. MERLIER Jacques.
M. RIMETTE Jean-Michel avait donné pouvoir à M. SCHIETTECATTE Benoît
M. SALOME André avait donné pouvoir à M. LECOMTE Frédéric.
M. MARTIN Michel avait donné pouvoir à M. WISSOCQ Jean-Marc.
M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à Mme SPRYSCH Aline.

M. IDE Jean-François était représenté par M. LEROY Olivier, suppléant.
M. NORMAND Steve était représenté par M. MERVILLE Alain, suppléant.
M. BELLARD Joël était représenté par Mme SZAREK France, suppléante.

Secrétaire de séance : Mme Françoise RAGUENEAU

Arrivée de Mme POLIN Justine

OBJET :



DELIBERATION D'ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE DE LA SOMME (AMF80)

Force de proposition et de représentation auprès des pouvoirs publics nationaux, communautaires et internationaux, l'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité de la Somme (AMF 80) assure une fonction de conseil, de formation et d'information permanente et d'aide à la décision auprès de ses adhérents.

L'AMF 80 met à disposition de ses adhérents une multitude d'outils et de services, dont plus de 10 000 conseils juridiques gratuits et individualisés, afin de les guider, de les informer et de les accompagner dans l'exercice de leur mandat.

Outre la base documentaire, comprenant, notamment, de nombreuses notes d'analyse ou des documents types, l'AMF 80 propose des outils exclusifs de simulation des conséquences financières de la baisse de la DGF ou de recomposition des exécutifs communautaires dans le cadre des nouveaux schémas de coopération intercommunale.

L'AMF 80 publie des périodiques comme le magazine Maires de France, la newsletter quotidienne gratuite www.maire-info.com, la newsletter hebdomadaire gratuite AMFinfo consacrée à l'actualité de l'Association ainsi qu'une newsletter bi-mensuelle, dédiée à l'actualité intercommunale, IntercoActu, elle aussi gratuite.

Enfin, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité de la Somme organise régulièrement des événements thématiques, auxquels ses adhérents sont conviés, ainsi que son Congrès annuel (11 000 participants), adossé au Salon des maires et des collectivités locales (50 000 visiteurs).

L'adhésion donne lieu à une cotisation annuelle, établie selon la strate de population de la collectivité, comprenant :

- la part nationale correspondant à l'adhésion à l'Association des Maires de France : 19 840 habitants (au 1^{er} janvier 2026) x 0.047€/hab. = 932.48€
- la part départementale correspondant à l'adhésion à l'Association des Maires du Département de la Somme : 19 840 habitants x 0.0124€/hab. = 246.02€

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADHERE à l'Association des Maires et des Présidents d'intercommunalité de la Somme (AMF80),
- VERSE à l'AMF 80 une cotisation s'élevant à 1 178.50€ pour l'année 2026, soit 0.0594€ par habitant,
- AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,

Le secrétaire de séance,

